

Rencontres annuelles de la FDAFP de Savoie

■ Fédération
Départementale des AFP
de Savoie

01 décembre 2022
Ugine



Mot d'accueil



*Marie-Thérèse BERGERET, conseillère municipale Ugine
Jacques RAVOIRE, Président de l'AFP des Hauts d'Ugine
Monique BASSI LEGER, Présidente de la FDAFP73*

Programme de la journée

9 h 30 **MOTS D'ACCUEIL**

10 h **PRESENTATION DE L'AFP DES HAUTS D'UGINE**

10 h 45 **RESSOURCE EN EAU**

- *Rappel : changement climatique*
- *2022 : une sécheresse exceptionnelle*
- *Besoins en eau des troupeaux*
- *Connaissance du potentiel sur un territoire et projet de partage de l'eau = retour d'expérience de l'AFP des cols de Bornette et du Golet*
- *Dispositifs de stockage de l'eau : quels équipements et quelle réglementation ? Qualité de l'eau dans les dispositifs de stockage*
- *Echanges*
- *Quels services peuvent être amenés aux exploitants, par les AFP ? Quels freins ?*

12h45 **QUESTIONS DIVERSES**

13h00 **REPAS**



L'AFP des Hauts d'Ugine



L'AFP des Hauts d'Ugine

FICHE D'IDENTITÉ

Commune concernée par l'AFP : Ugine

Date de création : 1996 (création)

Objectif initial : création de dessertes agricoles et forestières

Surface de l'AFP : 2 343 ha

Nbre de comptes cadastraux : 312

Nombre de parcelles : 1 872

Président: Jacques RAVOIRE

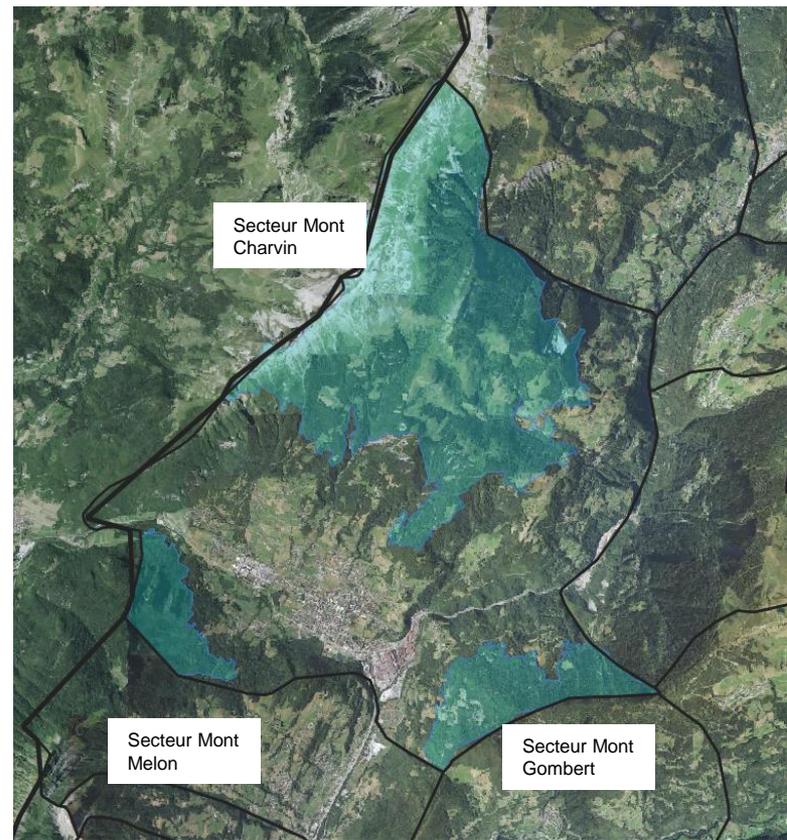
RESSOURCES

Aide au démarrage / extension

Subventions : Auparavant, la commune d'Ugine octroyait chaque année une subvention de fonctionnement de 400€ à l'AFP. Récemment AFP et commune ont décidé de mettre fin à cette subvention car la commune apporte déjà une aide importante à l'AFP (fournitures, mise à disposition de locaux,...)

Les loyers : pas de location. Le foncier est géré en direct par les propriétaires.

Les ressources de l'AFP sont les cotisations des propriétaires. Chaque propriétaire paye une cotisation qui est fonction de la surface et du bâti. La somme reste symbolique pour les propriétaires mais permet à l'AFP de constituer une trésorerie, environ 2 400 € pour **312 adhérents**.



L'AFP des Hauts d'Ugine

FONCTIONNEMENT

L'AFP se réunit en **assemblée générale tous les ans**, le nombre de personnes présentes est variable.

Le **bureau se réunit environ 3 fois par an**, en fonction des besoins ; il est constitué de **6 membres titulaires et 6 suppléants** ainsi que **4 représentants de la commune**.

Les bénévoles sont bien impliqués dans l'AFP.

La commune, pour favoriser le fonctionnement de l'AFP, met à disposition gratuitement :

- du temps de secrétariat pour assurer la gestion budgétaire et comptable
- une salle pour les réunions
- des fournitures

Difficulté : mise à jour du fichier, mutations, successions ...



L'AFP des Hauts d'Ugine

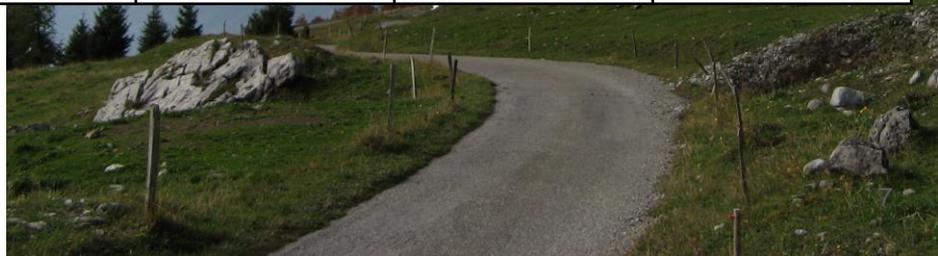
TRAVAUX

Réalisation de piste sylvopastorales.

Piste	Longueur	Nombre de propriétaires desservis	Coût	Subventions	Prise en charge par les propriétaires	Prise en charge par la commune
Frachettes et Sachets	6,2 kms		188 000 €	93 500 € (50%)	84 000 € (45%)	10 500 € (5%)
La Combe (Route de l'Arpettaz)			26 500 €	14 800 € (55%)	3 900 € (15%)	7 800 € (30%)
Col de la Forclaz	4,2 kms	32	128 000 €	58 600 € (46%)	21 000 € (16%)	48 400 € (38%)
La Comastière	1,5 km	10	104 000 €	43 700 € (42%)	11 900 € (11%)	48 400 € (47%)
Le Suit	3,5 kms	28	326 200 €	201 830 € (62%)	31 670 € (10%)	92 700 € (28%)

Actuellement :

- Petits investissements au besoin
- Question de l'entretien des pistes : pas de possibilité d'aller chercher des aides et peu de financements. Chaque propriétaire fait sa part
- En entretien : pas de financements

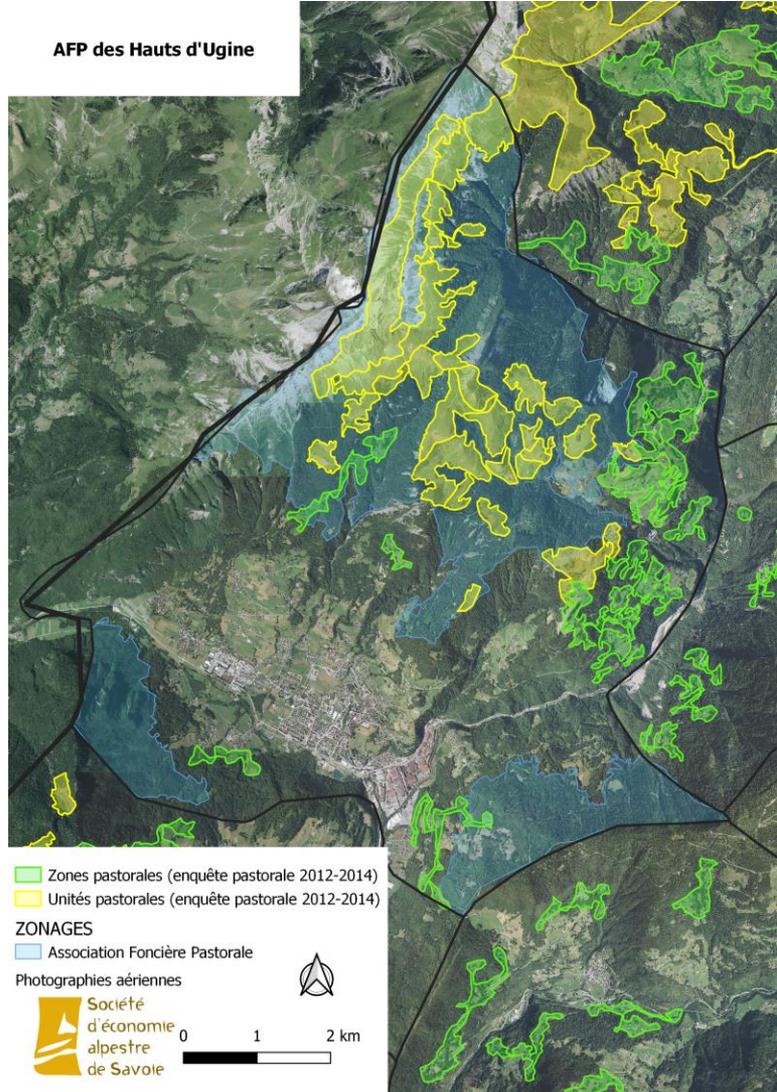


L'AFP des Hauts d'Ugine

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE L'AFP

La mise en location des terrains est gérée directement par les propriétaires (grande partie communale) via la mise en place de baux ou par l'utilisation en direct par les éleveurs/propriétaires. Baux ou éleveur propriétaire qui utilise.

AFP des Hauts d'Ugine



L'AFP des Hauts d'Ugine

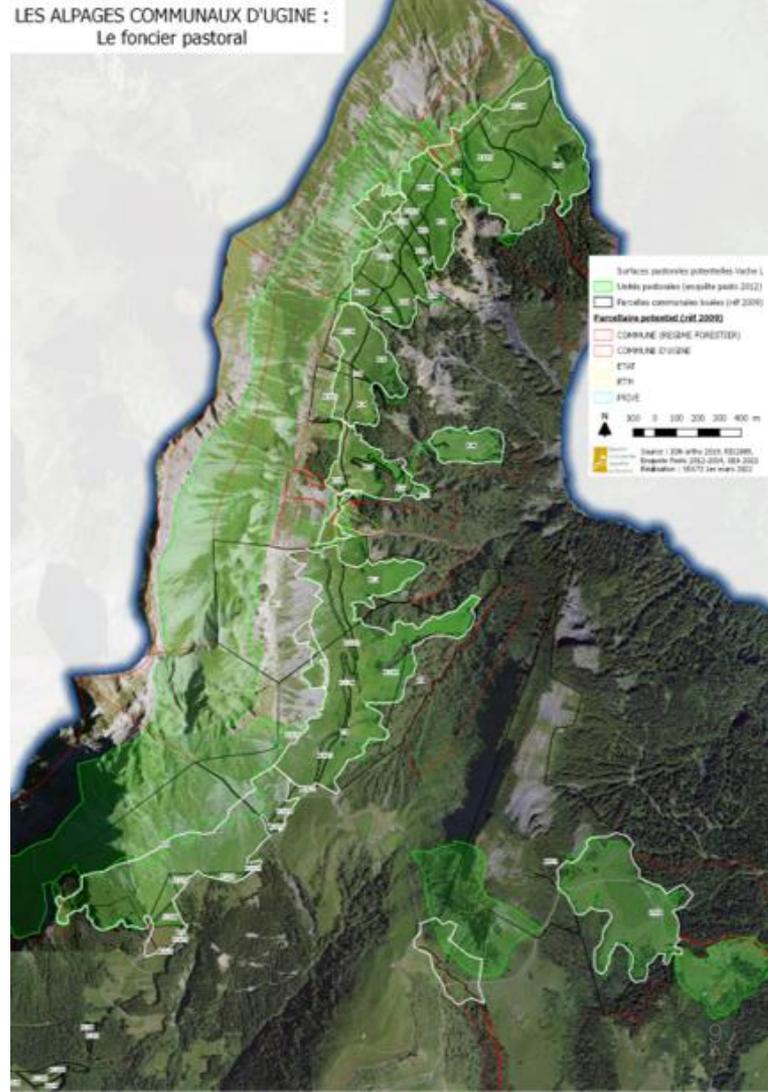
MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE L'AFP

Actuellement, la commune réalise un diagnostic sur les alpages.

L'AFP a été associée aux réflexions.

Réflexion sur les alpages menée par la commune en lien avec l'AFP. Contexte : fin d'activité professionnelle de certains exploitants en alpage, volonté partagée par la commune, la Coopérative laitière du Val d'Arly et le SIR de « refaire du lait » en alpage, changement climatique et prédation. « **quelles potentialités laitières (bovins) pour les alpages communaux d'Ugine?** »
Eau, desserte, traite, chalet .. redécoupage

LES ALPAGES COMMUNAUX D'UGINE :
Le foncier pastoral

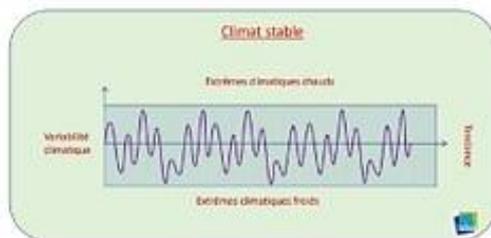


Ressources en eau et AFP



Changement climatique : rappel

Le pastoralisme adapté à une certaine variabilité climatique



➔ Les systèmes sont adaptés à une certaine gamme de variabilité climatique et météorologique
L'extensivité apporte de la résilience

MAIS

LES TEMPERATURES AUGMENTENT

+2,8 °C entre avril et septembre (1950/2020) en Savoie

Les 5 mois d'avril les plus chauds ont eu lieu ces 15 dernières années

Nombre de mois dans le top 10



75%

des mois des années 2017 à 2020 sont dans le top 20

Température moyennes de la saison végétative (avril-sept) entre 1950 et 2020 en Savoie

+2,8°C



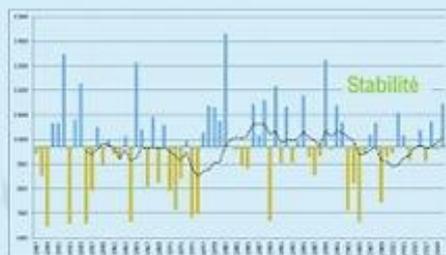
Source : Météo France, 4/2020

L'augmentation des températures entraîne une augmentation de l'évapotranspiration, un murissement précoce et un déneigement précoce.

LES PRECIPITATIONS EVOLUENT dans leur forme

Précipitations annuelles entre 1959 et 2020 à BSM

➔ pas de tendance significative mais des cumulés annuels moins importants et des sécheresses saisonnières plus courantes



La limite pluie neige remonte et les quantités de neige ont diminué depuis le réchauffement de la fin des années 80 : une baisse de 20 à 25 % des précipitations sous forme de neige en-dessous de 1500 m.

➔ La fréquence et l'intensité des aléas climatiques et météorologiques augmentent (plus de variabilité) : la capacité d'adaptation courant des systèmes est dépassée.

La variabilité climatique est modifiée

Avec le réchauffement climatique



- Enlargissement de types de temps ou de régime atypique, blocage, changement brusque
- Vagues de chaleur printanières ou automnales, périodes très humides ou sèches
- Dérégulation

Changement climatique : rappel

Synthèse sur les alpages

PLUSIEURS CONTRAINTES CLIMATIQUES MAJEURES...

- Des printemps froids ou chauds, entraînant des décalages phénologiques des végétations. On parle alors de retard de printemps ou de printemps précoce, résultant de la variation des cumuls de température à partir de la date de déneigement.
- Des sécheresses dues à un déficit hydrique après le démarrage de la végétation.
- Des épisodes de gel après le démarrage de la végétation, liés à des déneigements précoces.
- Moins de stock de neige accumulé en hiver.
- Des irrégularités des niveaux de précipitations.

... DES IMPACTS IMPORTANTS SUR LES RESSOURCES

VÉGÉTATIONS PASTORALES

Des variations interannuelles en termes de quantité, de qualité et de périodes optimales de mobilisation

RESSOURCE EN EAU

(pour l'abreuvement, la traite et la transformation...)

Des risques d'épuisement saisonnier

Le contexte météorologique aura aussi des impacts sur les animaux (comportement, santé, production...) et le travail des bergers. Ces impacts sont à prendre en compte pour raisonner la faisabilité des stratégies d'adaptation.

<https://www.alpages-sentinelles.fr>



Source :
Alpages Sentinelle
(IRSTEA / AGATE)

+ Pastothèque

Changement climatique : rappel

S'adapter sur les alpages

		1	2	3	
		Ajuster la conduite du troupeau de manière conjoncturelle	Modifier la structure de l'alpage pour augmenter la ressource mobilisable	Jouer sur l'articulation alpage / exploitation, et sur la complémentarité entre exploitations au sein d'un GP	
				Ajustements conjoncturels	Évolutions structurelles
VÉGÉTATIONS	Exemples :	<ul style="list-style-type: none"> • Jouer sur le niveau de prélèvement de la ressource sur les végétations les plus grossières, telles que les pelouses à brachypode, les queyrellins... • Explorer des zones peu parcourues habituellement 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser de nouvelles surfaces • Aménager des équipements pour mieux valoriser les ressources pastorales (cabane, accès, clôtures, points d'eau...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Exemple : Négocier entre éleveurs d'un GP l'ajustement des dates de montée / descente et des effectifs estivés 	<ul style="list-style-type: none"> • Exemple : Modifier les dates d'agnelage ou de vêlage, les effectifs estivés
	EAU	<ul style="list-style-type: none"> • Exemples : Monter des tonnes à eau • Jouer sur l'articulation des quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Exemples : Aménager des équipements (impluvium, captage de source) • Mettre en place des partenariats de multi-usage de la ressource 	<ul style="list-style-type: none"> • Exemple : Descendre les animaux de manière anticipée 	<ul style="list-style-type: none"> • Exemples : Ajuster des effectifs • Réfléchir à la non montée en alpage des agneaux 

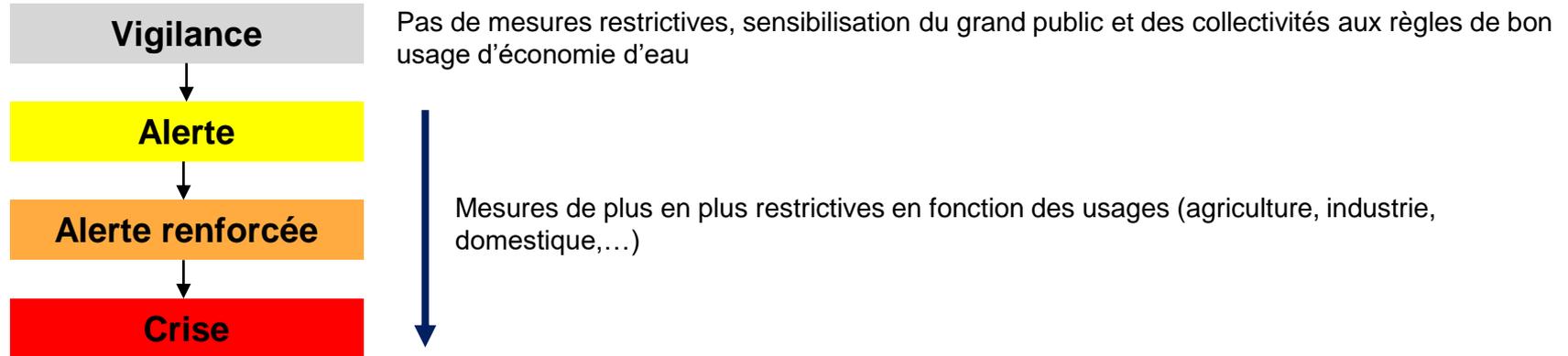
2022 : une sécheresse exceptionnelle

La DDT, en tant que pilote de la Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature, coordonne les actions de suivi et de gestion de crise.

Prise progressive de mesures de restriction visant à limiter la pression de prélèvement sur les milieux aquatiques, avec pour but d'anticiper les situations de tension quantitative.

Arrêté préfectoral fixant pour le département de la Savoie, le **cadre des mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau** en période d'étiage pour les cours d'eau et nappes d'eaux souterraines. 2 juin 2022

Veille sur les données de suivi des cours d'eau et des nappes.

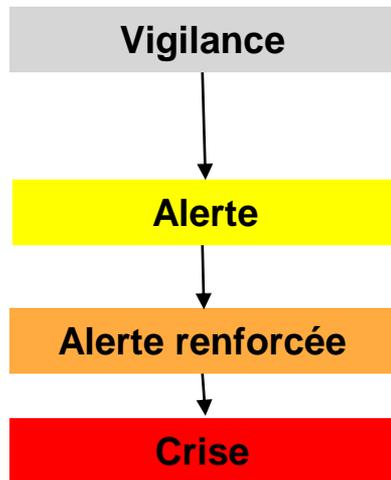


2022 : une sécheresse exceptionnelle

Recueil propos DDT

Episode exceptionnel de part son intensité et sa longueur

D'un point de vue hydrologie et météo, **la sécheresse commence dès septembre 2021** : automne et hiver déficitaires sur la période de recharge.



Printemps

L'été sec vient succéder à un printemps déjà sec (environ 40% de déficit de précipitations à la fin juin en cumul annuel).

Mi-juin : première mesures de restriction sur l'ouest du département. Moins en montagne.

Les plus forts manques de précipitations apparaissent en juillet, avec des écarts à la normale oscillant entre -71% et -96% entre le haut et le bas des deux départements.

28 juillet : basculement en état de crise pour l'ouest du département (dont Bauges et Chartreuse)
Beaufortain : alerte renforcée; Maurienne et Tarentaise : alerte
NB : une première depuis la mise en place de ces mesures sur les montagnes il y a 10 ans

Pic de sécheresse sur l'ouest fin juillet / mi-août. Sur la montagne un peu décalée, sur l'automne.

2022 : une sécheresse exceptionnelle

Recueil propos DDT

Episode exceptionnel de part son intensité et sa longueur

Restrictions vis-à-vis des agriculteurs :

- **abreuvement des troupeaux** non concerné, peu importe le niveau de sécheresse
- restriction pour l'**irrigation**, sur les horaires, ne pas arroser pendant les périodes de restriction. Graduée en fonction du niveau d'alerte.
- **remplissage des retenues** : possible au stade de l'alerte mais interdite lors de l'alerte renforcée. Irrigation à partir d'une retenue d'eau préalablement remplie peut-être utilisée. En dehors des périodes d'interdiction.

2022 : une sécheresse exceptionnelle

Extrait note de conjoncture CASMB (3^{ème} trimestre 2022)

Episode exceptionnel de part son intensité et sa longueur

Cette évolution s'atténue un peu en août, avec l'arrivée de rares perturbations orageuses. C'est en montagne que les écarts se maintiennent le plus : -26% à -67%. La deuxième quinzaine de septembre permet de regagner du terrain, avec une succession de perturbations pluvieuses et orageuses.

Au niveau des températures, les **écarts à la normale vont jusqu'à 4°C** dans les zones de montagne, et se tiennent globalement autour de 3°C en juillet-août.

A ces phénomènes s'ajoute la **présence d'un vent sec** qui, s'il n'est pas fort, reste quasi constant en juillet et août.

L'ensemble contribue à **assécher fortement les sols**, à creuser le **déficit entre pluies et évapotranspiration**, à faire apparaître des phénomènes de **dessèchement des végétaux et de chute prématurée de feuilles des arbres**, et à augmenter le **stress thermique des animaux d'élevage, bovins en particulier.**



Mi-octobre

2022 : une sécheresse exceptionnelle

Conséquences pour l'agriculture :

Extrait note de conjoncture CASMB (3^{ème} trimestre 2022)

COLLECTE LAITIÈRE (juin à août 2022)



Le décrochement sur les livraisons se poursuit, avec -6,5% sur la période par rapport à 2021. La météo difficile entraîne des rentrées en bâtiment des animaux, le passage d'une partie de la ration en sec et des aménagements des cahiers des charges AOP/IGP.

Zone Beaufort : environ 20 % de lait en moins

FABRICATIONS FROMAGERES



Stocks faibles voire très faibles en raison de la diminution du lait collecté et de ventes qui restent bonnes, même si en baisse dans certaines appellations.

ARBORICULTURE (pommes et poires)



Récolte normale en poire et déficit de 30% en pommes. La production arrive sur le marché de manière un peu trop précoce par rapport à la consommation. Les prix sont à la peine.

LÉGUMES



Le contexte de sécheresse a impacté la production de façon très variable selon l'accès à l'eau des exploitations. Le calendrier de culture s'est globalement décalé dans le temps. La demande s'est maintenue.

APICULTURE

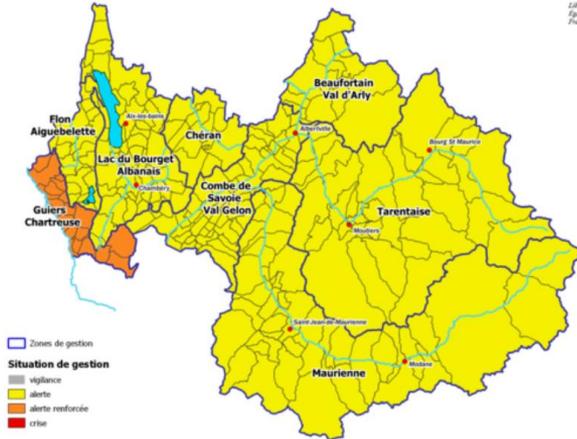


Baisse de la production estivale hétérogène selon les producteurs et précocité de la miellée d'été. La bonne récolte du printemps permet de compenser ce déficit important.

2022 : une sécheresse exceptionnelle

Episode exceptionnel de part son intensité et sa longueur

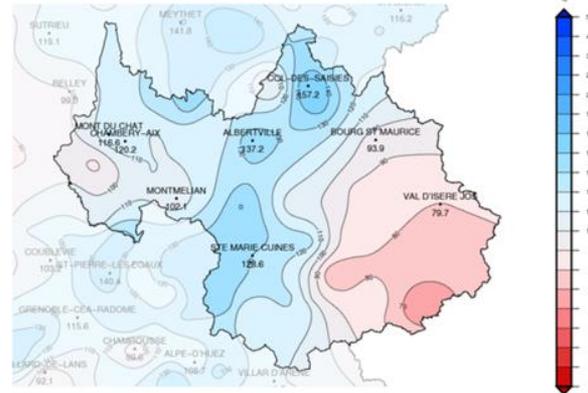
Situation sécheresse de la Savoie d'après l'arrêté de limitation des usages de l'eau en vigueur



3 novembre en vigueur jusqu'au
30 novembre

Rapport à la moyenne mensuelle de référence 1991-2020 des cumuls
de précipitations
Savoie

Novembre 2022



Amélioration à partir
des épisodes pluvieux
du 21 au 24 octobre.
Puis précipitations
régulières.

Cours d'eau à un
niveau quasiment
normal.



Édité le : 21/11/2022 - Produit élaboré avec les données
disponibles du : 21/11/2022 à 09:33 UTC

« *Nous sommes encore en quelque sorte en phase de convalescence.* »

Haute-Tarentaise et Haute-Maurienne ont reçu moins d'eau même à l'automne que le reste du département. Froid : quand période de gel et précipitations sous forme de neige, pas d'alimentation des sources.

Besoins en eau des troupeaux

Estimatifs des besoins en eau quotidien pour l'abreuvement des troupeaux	
Types de bêtes	Litres/jour/bête
Vaches laitières en production	100
Petites Génisses	60
Génisses / vaches taries / vaches allaitantes	80 à 100
Ovins / Caprins	0 à 8
Equins	40 à 60

Autres besoins	
Besoin	Litres
Nettoyage des installations en traite directe	100
Nettoyage de la salle de traite	60
Nettoyage de la salle de traite mobile	80 à 100
Marge = 20%	
Appliquer une marge de sécurité aux volumes estimés	

Connaissance du potentiel sur un territoire et projet de partage de l'eau

- **Retour d'expérience de l'AFP des cols de Bornette et du Golet**

Dispositifs de stockage de l'eau : quels équipements et quelle réglementation ?

Dispositifs de stockage de l'eau : quels équipements et quelle réglementation ?

Pour les aménagements pastoraux sur l'eau, quelles questions se poser ?

De quelles procédures relèvent-ils ?

1. Les impluviums / retenues ouvertes
2. Les prélèvements d'eau souterraine
3. Les prélèvements d'eau superficielle

2 Paramètres à prendre en compte :

1/ Hauteur du front de digue ?

seuil = 2m



2/ Surface ?

seuil = 1000 m² (0,1 ha)



ex : retenue canon à neige de station de ski

3 ha



ex : plan d'eau pour l'irrigation



Bon à savoir :

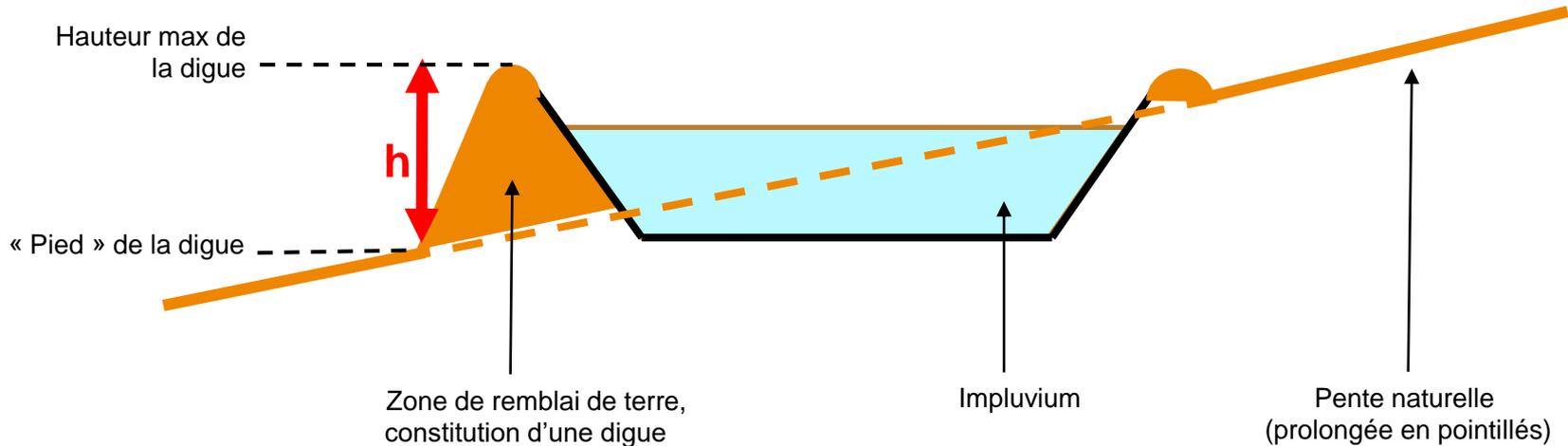
En montagne pas besoin de permis de construire !

(vérifier tout de même auprès des DDT locales si le projet ne relève pas d'un autre code : urbanisme, forestier, minier....)

Consulter les PLU notamment pour plus de précisions.

Impluviums

Comment calculer de la hauteur du front de digue ?



Prélèvements d'eaux souterraines

Exemples d'ouvrages : captage de source résurgente, forage...

La déclaration de **l'ouvrage** est obligatoire quel que soit le volume prélevé.



Pour un prélèvement :

Usage domestique < 1000 m³ = en mairie

Usage non domestique > 1000 m³ = en DDT.



[Formulaire CERFA usage domestique](#)

Puis 3 paramètres à prendre en compte :

1/ La source alimente-t-elle une zone humide ? 3/ Le volume annuel prélevé ?



[Consulter la carte des zones humides](#)
(DREAL)

seuil = 10 000 m³/an

Pasto peu ou pas concerné !



2/ Si oui = Quelle est la surface de la ZH ?
seuil = 1000 m²



200 000 m³/an

Pasto non concerné !



Prélèvements d'eaux souterraines

- **Usage domestique = prélèvement < 1000 m³ / an**

« Les prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes.

En tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m³ d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs, ainsi que tout rejet d'eaux usées domestiques dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg de DBO5* »

**DBO = demande biologique en oxygène.*

Prélèvements d'eaux superficielles

→ Cas le plus complexe : plus forte probabilité de devoir réaliser une procédure.

3 paramètres sur l'impact à prendre en compte :

1/ Le cours d'eau est-il classé ou dans un zonage de protection ?



[Consulter la carte du classement lié à la loi sur l'eau](#) (DREAL)

Exemples d'ouvrages :

prélèvement dans un ruisseau, pompe bélier hydraulique, avec ou sans seuil...

2/ Les travaux modifient-ils le profil du cours d'eau ?



seuil = 100 m



3/ Les travaux détruisent-ils des frayères ?



seuil = 200 m



Puis par rapport au volume :

4/ Quel est le volume horaire prélevé ?

seuil = 400 m³/h



seuil = 1000 m³/h



Prélèvements d'eaux superficielles

- **Cours d'eau de catégorie 1** : cours d'eau où le peuplement piscicole dominant est constitué de salmonidés (truite, omble chevalier, Ombre commun).

→ « rivière à truite ». comprend un grand nombre de types de lits et de courants, du torrent de haute montagne jusqu'à la rivière ou le ruisseau de plaine.

- **Cours d'eau de catégorie 2** : cours d'eau où le peuplement dominante est constituée essentiellement de poissons blancs (cyprinidés) et de carnassiers (brochet, sandre et perche).

→ toutes les grandes rivières et fleuves français sont déclarés en deuxième catégorie dans leur cours inférieur (Loire, Rhône...)

- **Frayère** : zone de reproduction des poissons, amphibiens...

Qualité de l'eau dans les dispositifs de stockage

- **Retour d'expérience de l'AFP des cols de Bornette et du Golet**

Quels services peuvent être amenés aux exploitants, par les AFP ? Quels freins ?



A vos idées !

Auberge des Fontaines (30 route d'Annecy)

CONCLUSIONS DE LA MATINEE

